

ASSEMBLEE SAINTE EULALIE

du 10 janvier 2019

33 présents + 4 en cours

1 Communication

rappel : 2 pages FB :

gilets jaunes sainte eulalie et les poussins de sainte eulalie
tableau d'info sur site en place
2 cahiers de consultations

2 référents de site :

aucun référent de site ne fait l'unanimité : débat sur la légitimité
les référents doivent être les plus présents en temps sur place, doivent être joignables
50/50 pour chaque référent, pas de consensus mais tout le monde se retrouve avec l'un ou l'autre , donc les 5 référents sont confirmés (5 p)
Devant être joignables : diffusion des numéros de téléphone de chacun
A charge des personnes transitants sur ste eulalie de leur demander les infos
officialisation par tract sur le rond point
numéros dans cahier

3 rencontre de travail :

permanence lundi sainte eulalie de 9h à 16h, pour l'instant que ce jour là, la redondance sera confirmée la semaine prochaine
toujours attente de réponse pour une 1/2 journée fixe à ambares
demande sur bassens
information sur les permanences salignac et aubie espessas les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

4 assemblées :

devons nous maintenir une rencontre en salle par semaine ou passer à 15 jours
majorité à 1 par semaine
consensus unanime à 1 fois tous les 10 jours à jour et heure décalée ce qui nous ferait pour les mois de janvier et février : dimanche 20 am, mercredi 30, vendredi 8 février, lundi 18 et jeudi 28

5 Axes de travail :

compulsion des revendications de différents groupes pour accéder à un programme unique à remettre dans les communes. Sera vue à la permanence en atelier pouvoir d'achat

Rappel du café citoyen de ambares à 19h le 10 au soir bar du chemin de la vie organisé par les gilets jaunes constructifs

constitution et RIC : détricotage du système et travail sur les articles de la constitution, article 3, organisation des demandes à formuler aux députés : 40 personnes par circonscription, même jour , même heure pour déposer la demande. Une coordinatrice article 3 en gironde. Pour les personnes

intéressées, donner contact à la permanence ou à un référent du site

Ateliers constituants sur les permanences

6 Infos chaine humaine du 27 janvier:

Dans notre cas sera déployée depuis le rond point en remontant la N10
Rv à ste eulalie à 9h
1 gilet jaune entre chaque personne
il faut recruter gilet jaune ou pas

7 Actions sur sainte eulalie :

recherche d'actions à impact médiatique ou de reconnaissance citoyenne
Les AM : marche jaune sur différents points, RV 13h30 départ 14h en fonction du nombre de participants,

8 Collectif populaire

Nous sommes de fait un collectif, il s'agit maintenant de le formaliser pour devenir une force . Il ne s'agit plus d'agir à petit niveau mais bien de formaliser notre approche auprès des institutions.

Caractéristiques et fonctionnement du collectif associatif.

Le collectif est une rencontre entre personnes d'horizons divers, souhaitant agir et réfléchir ensemble pour faire face à une situation ou défendre une cause. Il n'y a pas à proprement parler d'adhérents et souvent pas de cotisation à payer.

Un collectif est donc composé de **membres égaux**, pouvant faire des propositions aux autres membres et pouvant exercer des responsabilités.

Les membres du collectif se retrouvent lors de réunions. Les décisions sont prises à la majorité des présents, par exemple par vote à main levée.

Un **coordonnateur** du collectif peut être désigné.

Avantages et inconvénients des collectifs associatifs.

Créer un collectif associatif comporte des avantages :

- **Pas de formalités ni de formalisme** : pas de statuts à rédiger et à respecter, **seule l'action et la motivation des membres du collectif compte** (il est toutefois possible de doter le collectif d'une charte ou d'**un règlement intérieur**),
- Un collectif peut ouvrir un **compte en banque** ; le compte sera au nom de l'un des membres du collectif,
- Un collectif peut **adhérer à une autre association**,
- Il est possible de financer le collectif par ses membres ou par une **opération de crowdfunding** par exemple, (litchee)
- Un collectif ou une association de fait **peut agir devant le juge administratif** pour excès de pouvoir ou pour contester la légalité d'un acte administratif, mais dans ce cas il est tout de même conseillé de déclarer l'association en Préfecture,
- **Un collectif ne peut être assigné en justice.**

Les inconvénients du collectif associatif sont les suivants :

- Pas de personnalité juridique, donc pas d'existence à part entière : il n'est donc pas possible de signer une assurance, d'embaucher, ou de **prendre bail**,
- Pas de possibilité de demander ou obtenir des subventions publiques,
- Impossibilité de signer des contrats, sauf à engager la responsabilité de tous les membres du collectif,
- Impossibilité d'acquérir des biens immobiliers ou mobiliers, sauf à ce qu'ils soient placés en indivision entre les membres du collectif.

Les membres doivent s'entendre sur **un objectif, un projet et des valeurs** (ces éléments peuvent être formalisés par écrit). Aucune démarche n'est à effectuer, ni en Préfecture ni ailleurs.

Nom proposé : **collectif populaire gironde**

ce nom qui doit être admis par les autres groupes ou collectif populaire nord gironde avec les groupes du nord. D'autres groupes travaillent sur ce projet . Si pas de consensus gironde nous devons commencer par collectif populaire sainte eulalie

Il s'agit de transformer les multiples groupes en une force commune

début de définition de "statut" distribué pour étude :

Tous les membres sont égaux dans leur pouvoir de décision

Chaque membre est libre d'entrer ou sortir du collectif

Le représentant du collectif est désigné ou confirmé à chaque assemblée par vote majoritaire

Donc l'assemblée sera délibérative et décisionnelle.

Les collectifs pourront inter-agir entre eux au niveau national grâce aux réseaux sociaux ou chacun pourra partager ses expériences et profiter des expériences des autres.

Chaque assemblée est dotée au préalable d'un ordre du jour

Chaque assemblée sera délibérative et décisionnelle

Chaque assemblée fera production d'un compte rendu public

Représentativité : susceptible d'être assurée par chacun de ses membres en fonction du sujet traité et à la majorité des personnes présentes

Mode de décision : à la majorité des présents lors des assemblées.

Porte paroles : cooptation de membres volontaires renouvelable par tiers maximum

Comment le promulguer ? Groupe face book ? 1p va travailler dessus , autres ??? sera discuter avec autres groupes de gironde

Fin de la séance 16h , RV lundi 14 salle de réunion rue eugène cotelette à ste eulalie